



Villy
le Bouveret

Bulletin
d'informations
municipales

Le P'tiou de Villy

N°36
JUILLET
2024

SOMMAIRE

p.2 - CADRE DE VIE

Etat-civil / Urbanisme

Ouverture de la Chèvreliè

Modification simplifiée du PLU

Demandes d'urbanisme

Le bien vivre entre voisins

Chères Favies, chers Favis,

ÉDITO

Cette première partie de 2024 a été encore dense en activités et en événements. Certains plus heureux que d'autres.

L'équipe municipale s'est penchée sur le cadre de vie et la sécurité lors de ce premier semestre, la finalisation de la mise en souterrain des réseaux électriques, l'aménagement de bancs, le fleurissement et l'association de nos jeunes à la décoration du village pour Pâques mais aussi au travers d'une fresque.

Une étude d'un cheminement à mode doux entre le Chef-Lieu et Chez Viollet est en cours et l'aménagement de sécurité du carrefour de Chez Viollet va débuter cet automne, il permettra ainsi de réaménager l'arrêt de bus pour que les enfants sortent du car en toute confiance.

Vous le verrez, Villy le Bouveret s'est étoffé de trois hébergements touristiques et, avec la nouvelle chèvreliè, c'est autant de cordes à notre arc qui accentuent notre diversité, celle-là même qui accroît l'attachement à notre village.

Je profite de cette tribune pour réitérer l'intérêt de se parler entre voisins à l'heure où les bruits, les gênes de voisinage battent leur plein ; pensez au cadre exceptionnel et à la quiétude de notre lieu de vie qui vaut bien d'être respectueux et compréhensif !

Enfin, je souhaite remercier chacun d'entre vous qui œuvrez avec implication et engagement dans et pour le village, et vous souhaiter un été 2024 agréable, riche en découvertes, en rencontres, et de profiter de chaque instant, sans oublier que Villy est le reflet de notre engagement commun pour un avenir encore meilleur.

Bel été à toutes et à tous !



Votre Maire,
Jean-Marc Bouchet

DOSSIER



p. 6

L'hébergement touristique à Villy le Bouveret

p.9 - VIE SCOLAIRE

Réalisation d'une fresque

La visite de la chèvreliè

Hommage à Olivier Cobus

p.10- VIE ASSOCIATIVE

Comité de Jumelage

p.11- INTERCOMMUNALITE

Inscription aux transports scolaires

Gendarmerie

Conciliateur de justice

p.12 - RETOUR EN IMAGES

p.15 - VIE QUOTIDIENNE

Interdiction de brûlage des déchets verts

p.16 - INFOS - AGENDA

Evènements à venir

Informations utiles

Etat-Civil - année 2023

Mariages:

RENIA Nora et SUBLET Philippe	12 mai 2023
VIGNE Julie et BERTHET Michaël	5 août 2023



Naissances:

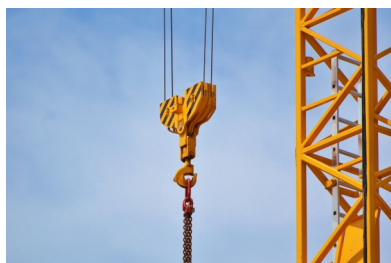
MORAND Leya	1er mars 2023
GRENARD Alma	12 mars 2023
SILVANI Noah	29 avril 2023
CHALANCON Romane	5 juin 2023
JOUANNEAU Emilie	22 juillet 2023
DELEGLISE Ellie	3 août 2023
TISSOT Noémie	3 août 2023
DELHOMMEAU Margaux	7 août 2023
BOUCHET Ella	20 septembre 2023
BERTHET Lina	4 décembre 2023



Urbanisme - année 2023

Permis de construire :

PAHON Florence et Corinne	Modification d'un mur de remblai	Chez Bouchet
CAMIF Habitat	Création d'un logement et modification des façades	Chez Falconnet



Déclarations préalables :

AQUATHERMES	Installation de panneaux photovoltaïques
DEBRUILLE Guy	Réfection de toiture et installation de panneaux photovoltaïques
HAKEM Manon	Réfection de toiture
DELEGLISE Kévin	Création d'une fenêtre de toit
SCI SFR2]	Construction d'une terrasse
ASHBY Mark	Construction d'une extension et d'une pergola
BOUCHET Martine	Ravalement des façades et construction d'un abri
FRANCE SOLAR	Installation de panneaux photovoltaïques
LE MAHO Anne-Laure	Installation de panneaux photovoltaïques
SUBLET Françoise	Changement des menuiseries extérieures et de la porte d'entrée
BOSSON Samantha et FAVRE Johan	Division parcellaire
OHLEYER Eric	Installation de panneaux photovoltaïques
EDF ENR	Installation de panneaux photovoltaïques
FARISSIER Stéphane	Construction d'un abri de jardin
FIGIORESE Bruno	Construction d'une piscine
NORAZ Jean-Pierre	Création d'une fenêtre de toit
SUBLET Adrien	Remplacement de portes, pose de gouttières, pose de gravier
RIPOLL Jacques	Pose d'une pergola
EGGER Laurence	Réfection de toiture
QUATREFAGES	Fermeture des façades d'un car-port

Rappel sur l'obligation d'affichage des autorisations d'urbanisme

Ce sont les articles R. 424-15 et a.424.-15 et suivants du code de l'urbanisme qui fixent la réglementation applicable en matière d'affichage des décisions d'urbanisme.

L'information sur la décision doit être affichée sur le terrain, de manière visible de l'extérieur, par le bénéficiaire.
Les décisions concernées sont : le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir et la déclaration préalable.

Le panneau d'affichage doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier.

Les panneaux peuvent être achetés dans les magasins de bricolage et l'affichage doit être fait dès la notification de l'arrêté

ou dès la date à laquelle le permis tacite ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable est acquis et pendant toute la durée du chantier.

Les mentions présentes sont données expressément par le code de l'urbanisme : le nom, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire, le nom de l'architecte, la date de délivrance, le numéro du permis, la nature du projet, la superficie du terrain, l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté, la nature du projet et les mentions de recours.

Attention à bien anticiper votre affichage avant les travaux : en effet, pour respecter le délai de recours aux tiers, le panneau doit être installé deux mois **avant** le début de travaux.



Ouverture de la Chèvreliè

Heureux d'avoir une nouvelle exploitation agricole à Villy, la voici :

Nous sommes 2 associées, Emilie Royer, 36 ans, et Amélie Bouchet, 38 ans, habitant toutes les deux à Villy-le-Bouveret.

Nous avons repris la ferme en 2020 à Vieugy (près d'Annecy) dans un premier temps, puis en septembre 2022 nous avons entrepris la construction d'un nouveau bâtiment, où les chèvres ont emménagé le 3 février dernier.

Nous avons un troupeau de 52 chèvres, exclusivement de race chèvre des Savoie, qui est une race rustique et menacée, elle fait partie du patrimoine zoologique savoyard, et nous avons très à cœur de la défendre et de la faire connaître aux autres éleveurs et à nos concitoyens en général!

Les chèvres pâturent l'herbe de Villy de fin mars à début novembre, puis sont en stabulation libre dans le bâtiment en hiver où elles mangent notamment le foin, le maïs et l'orge que nous produisons sur la ferme.



Toutes nos chèvres ont des cornes et sont saisonnées pour les mises-bas, c'est-à-dire qu'elles font toutes leurs cabris à la fin du mois de février, nous respectons leur cycle naturel (reproduction à l'automne, puis mise bas en fin d'hiver), nous effectuons donc la traite 2 fois par jour de fin février à mi-décembre, ensuite elles sont au repos pour 2 mois et demi avant les mises-bas.



Avec le lait de nos chèvres, nous fabriquons la totalité de la production en fromages fermiers. Tous nos fromages sont au lait cru, nous fabriquons des fromages lactiques (frais, demi secs et secs), naturels ou aromatisés, moulés à la louche ou égouttés, et de plusieurs formats. Nous fabriquons également des tommes et tommettes, avec 5 semaines minimum d'affinage. Et puis, nous proposons des savons au lait de chèvre nature ou aux agrumes, confectionnés par une savonnière à Chappareillan.

Nos produits sont vendus au marché de Vieugy le samedi matin, au magasin de producteurs « A la Croisée de nos Fermes » à Grésy sur Aix, dans les AMAP de Cran Gevrier, Lovagny et du Sappey et enfin à la ferme à Villy tous les mardis et vendredis de 16h45 à 18h30 (avec visite libre possible de la ferme avant la traite à 18h). Voici les coordonnées GPS de la ferme, chemin des Mouillés Orbet : 46.0433460 ; 6.1534210

Nous prônons une agriculture paysanne, avec une ferme à taille humaine, une race de chèvre locale et la vente directe au maximum pour nos produits. Nous serons ravies d'échanger avec vous sur les valeurs paysannes que nous défendons.

Au plaisir de vous retrouver à la ferme !



Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Lancement de la procédure

Nous vous en parlons en détail dans la précédente édition du P'tiou, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villy le Bouveret est en cours de modification simplifiée, depuis le 9 juillet 2024.

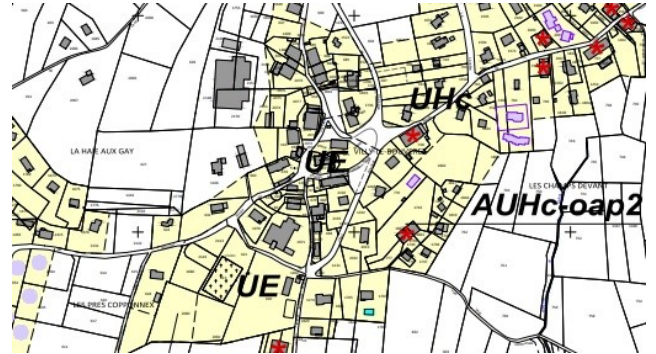
Cette procédure vise uniquement à corriger et/ou préciser des éléments du règlement écrit. Concernant le plan de zonage, la seule correction apportée est le pastillage des arbres centenaires. Ces derniers bénéficient d'une protection renforcée dans une démarche écologique, environnementale et patrimoniale.

Il n'y aura pas de modification des surfaces constructibles et agricoles.

Une concertation d'un mois sera réalisée en fin d'année durant laquelle les habitants et propriétaires pourront avoir accès à l'intégralité du dossier et pourront faire des remarques

sur un registre de doléances prévu à cet effet.

Les dates définitives vous seront communiquées ultérieurement, par voie d'affichage et sur internet, dès que les services de l'Etat donneront leur accord pour la suite de la procédure.



Demandes d'urbanisme

Rappel sur les autorisations

Divers travaux sont soumis à demande d'autorisation d'urbanisme : vous devez notamment déclarer :

- ⇒ La pose d'une clôture, d'un portail, d'un muret, d'un mur de soutènement...
- ⇒ Le changement des menuiseries, volets,
- ⇒ L'agrandissement, la création ou la modification des ouvertures (fenêtres, fenêtres de toit...)
- ⇒ La réfection de toiture
- ⇒ La construction d'une piscine, d'un car-port, d'un abri de jardin

Le service urbanisme de la commune est à votre disposition pour tout renseignement et pour vous aider dans vos démarches.

Le bien vivre entre voisins

Point sur la réglementation pour les nuisances sonores

Afin de respecter le bien-vivre ensemble, la commune de Villy le Bouveret a mis en place depuis 2008, une réglementation spécifique sur les nuisances sonores. Voici les règles en vigueur :

« L'emploi d'engins motorisés destinés aux travaux de bricolage ou de jardinage est réglementé sur tout le territoire de la commune de Villy le Bouveret.

Les appareils ou outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, etc..., peuvent être utilisés :

- les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
 - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- En dehors de ces heures, leur emploi est interdit. »**

L'intégralité de l'arrêté est disponible en mairie.

Respectons ces dispositions pour le bien-être de tous !



L'hébergement touristique à Villy le Bouveret

Moun et Favis - Route de Chez Falconnet - 06.60.65.74.82 - mounetfavi@gmail.com



Interview de Sylvia et Hervé, les propriétaires des lieux, par le Maire, Jean-Marc Bouchet :

Q - Vous habitez le beau hameau de Chez Falconnet et vous avez eu envie de faire de la gestion, de l'hébergement. Comment vous est venue cette envie ?

R - Et bien après quelques années d'infirmiers avec mon conjoint, nous avons envie d'une reconversion. On se tâtait depuis longtemps pour faire de l'accueil et être dans le relationnel et le lien avec les personnes et donc cela nous a bien plu de faire de l'hébergement et d'accueillir des personnes chez nous. C'est là où on a eu l'idée de faire la roulotte, de faire chambre d'hôtes dans la roulotte.

Q - Vous pouvez accueillir combien de personnes ?

R - Maximum 3. Elle est entièrement équipée avec cuisine, salle de bain, chambre, elle est sur l'extérieur avec un très beau jardin, un petit potager pour les hôtes, avec une vue sur le Salève et sur la belle campagne, elle a son parking privatif.

Q - Dans le petit jardin il y a des salades, les locataires peuvent venir et prendre à manger dans le jardin ?

R - Oui tout à fait ! Les

plantes aromatiques, les salades, les fraises, les haricots...selon la floraison, c'est inclus dans l'offre !

Q - Et vous avez complété la roulotte avec une chambre d'hôte.

R - La chambre d'hôte qui est plutôt une suite parce qu'il y un cabinet de curiosité, à côté qui est une salle qui sert pour manger, travailler, faire du télétravail éventuellement et puis il y a



de quoi se restaurer car nous proposons aussi des paniers repas : gros petit-déjeuner et des paniers avec des verrines locales, qui viennent de Savoie, avec des entrées, des plats et des desserts tous cuisinés. On peut servir à boire aussi car nous avons une licence petite restauration.

Q - Donc vous avez une licence petite restauration et vous m'avez livré que vous vouliez l'utiliser peut-être pour des soirées dégustations, c'est bien cela ?

R - On va proposer des dégustations de vin blanc, de vin rouge. Soit dans la cave s'il ne fait pas beau soit à l'extérieur dans le jardin. Car on a aussi des espaces couverts comme le barbecue pour les hôtes. On était partis du principe de proposer des soirées à thème pour les hôtes et on s'est dit que ce serait sympa de faire de temps en temps un bar éphémère où on inviterait les personnes du village à venir boire un coup.

Q - Très bonne idée ! Quel est le ressenti par rapport aux premiers clients et à vos débuts ?

R - On a été agréablement surpris par le succès de la chambre, elle est bien réservée, pour une nuit la plupart du temps. Et cela offre une possibilité d'hébergement sur un lieu de passage pour les personnes seules qui travaillent comme des commerciaux. On a une offre multiple que ce soit pour les familles ou les personnes seules en semaine, nos clients apprécient beaucoup d'avoir un endroit au calme pour venir se poser. Nous avons des commentaires super chouette et on a fait de très belles rencontres ! »

Q - D'après ce que j'entends, on peut dire que le gîte contribue à votre épanouissement.

R - On peut le dire oui !

Le but c'était de faire des rencontres mais on ne savait pas ce que cela allait donner mais c'est vrai que c'est très positif. Nous avons aussi beaucoup de clients étrangers : allemands, espagnols, italiens... Donc c'est sympa ! Et la roulotte est plus réservée pour des familles et le week-end.





Texte fourni par les propriétaires

Un retour au charme historique : Découvrez le gîte « La tour du moulin » À quelques pas du lieu-dit "Chez Falconnet", et à la confluence des ruisseaux des Usses et des Morges se trouvent deux anciens moulins, dont les traces historiques sur la Mappede Sarde remontent à 1728. L'un de ces moulins, autrefois une scierie, arbore encore sa roue comme un témoignage silencieux de son passé, tandis que l'autre servait à moudre le grain.

Amandine & Julien, passionnés de rénovation et de mise en valeur du patrimoine, ont entrepris de redonner vie à ce lieu chargé d'histoire et vous accueillent dans le gîte de « La tour du moulin » depuis 2021.

Que ce soit pour une demande en mariage, un anniversaire, une soirée en amoureux ou pour les amateurs de logement insolite, de nombreux visiteurs ont été charmés par la magie de ce lieu.

Tout a été pensé pour que votre séjour soit inoubliable, les lits seront faits à votre arrivée, des peignoirs, serviettes de toilette et des tongs (pour vous rendre jusqu'au spa), mais aussi un cadeau de bienvenue !

Les petits déjeuners sont possibles sur demande et très bientôt un service de planche apéritif pour que votre seule priorité soit celle de se relaxer.



La tour est composée d'une salle d'eau, une cuisine équipée avec un espace repas pour 4 personnes, un salon avec espace bureau, accès à Netflix, un coffre en bois où sont rangés les jeux de société et aussi une petite sélection de livres.

La chambre au dernier étage se situe sous une très belle charpente avec un accès à la passerelle qui vous permettra d'admirer le cadran solaire et le jardin.

Au niveau des extérieurs, un joli jardin arboré à l'abri des regards, mais aussi une terrasse partiellement ombragée et un spa privatif avec buses de massage réglé à 38° (pendant toute la durée de votre séjour) pour en profiter au maximum.

Amandine & Julien ont pensé aux moindres détails pour que votre séjour soit unique !

Réservations : www.domainedesmoulins.com
Consultez aussi nos avis sur Airbnb et Booking !





Interview des gestionnaires des lieux, Johann et Anne-Laure, par le Maire, Jean-Marc Bouchet :

Q - « Vous êtes venus à Villy le Bouveret avec l'acquisition de cette magnifique demeure, vous avez décidé d'en faire tout de suite un gîte ou cela a muri après coup ?

R - En la visitant, nous avions déjà cette idée en tête, car la maison est grande !

Q - Et vous l'avez achetée sur un coup de cœur ou était-ce murement réfléchi ?

R - Un vrai coup cœur : 24 heures !

Q - C'était en quelle année ?

R - Et bien on a eu les clés une semaine avant le premier confinement, donc en février 2020.

Q - Vous avez fait l'acquisition de la demeure, et combien il y a-t-il eu d'années de travaux pour pouvoir proposer de l'hébergement ?

R - environ 2 ans. On a habité dans le gîte, le temps de faire les travaux. On a commencé la location à partir de septembre 2021.

Q - Je me souviens d'un jeune couple allemand, parmi vos premiers clients, qui étaient venus avec un enfant que j'avais vu aux jeux et je lui ai demandé où il était logé. Il m'avait répondu : chez vous.

R - On a beaucoup d'étrangers, oui !

Q - Donc vous avez 6 couchages, plus 2 chambres ?

R - Il y a 10 couchages en tout et 3 chambres : deux chambres doubles, et après nous avons une chambre dite « dortoir » avec 6 places. On a également un sauna extérieur et un bain nordique pour les résidents.

Q - Vous proposez les repas ?

R - Non, nous n'avons malheureusement pas le temps. C'est un gîte où il y a tout ce qu'il faut à l'intérieur pour cuisiner avec de l'électroménager, comme une maison. Par contre nous ne fournissons pas les consommables comme le café ou la lessive. Nous fournissons les draps et les serviettes. Nous accueillons les clients avec le jus de pomme du village, celui de Christophe Tissot.

Q - Et l'idée d'avoir une mare, c'est lié à l'hébergement ou pas du tout ?

R - Non, pas vraiment. C'est surtout pour occuper l'espace mais on s'aperçoit que les gens s'y intéressent beaucoup, même si elle n'est pas tout à fait finie. On voulait mettre des plantes aquatiques et espérer qu'il y ait de la faune qui vienne comme les grenouilles. On a des canards, on va mettre des nénuphars mais l'idée c'est de ne pas trop la toucher, on voudrait que la nature aille toute seule. On a bon espoir que ça soit le cas. Notre objectif c'est d'accueillir avec l'esprit vie de famille et nature.

Q - Oui c'est un critère très important !

R - Dans les points négatifs, on nous a dit qu'il y avait beaucoup de vent..

Q - Justement on va mettre une éolienne, on est en train de poser un permis, elle sera située juste devant chez vous parce que c'est là où c'est le plus venteux (rires) ! Trêves de plaisanterie, qu'est-ce que vous pouvez rajouter pour votre hébergement ? Est-ce que vous allez développer l'offre ? Est-ce que vous allez faire d'autres gîtes ? Donner d'autres possibilités ?

R - Pour l'instant non car nous travaillons tous les deux et sommes bien pris par le temps. L'objectif est de continuer sur notre lancée et de proposer d'autres outils comme un livret d'accueil en plusieurs langues car on a beaucoup d'étrangers. Le souhait sera de plus développer le gîte tel qu'il est là.

Q - Pour vous c'est un nouveau métier quelque part, vous n'avez jamais tenu de gîte...

R - Non, mais ce n'est pas un métier. On le fait en plus de nos activités professionnelles. C'est une activité parce qu'on aime vraiment cette maison et cela permet de la faire vivre car elle est grande. L'autre partie de la maison avait déjà été divisée par l'ancienne propriétaire pour y loger sa famille. Donc nous n'avons pas eu de grosses modifications à faire, simplement quelques ajustements.

Q - Est-ce que vous avez un petit message ou une phrase qui caractérise le bien-être à Villy le Bouveret, par rapport au gîte ou de manière générale ?

R - C'est bien qu'on puisse faire connaître Villy à travers le gîte car on a plein de gens qui viennent de loin, pour le côté familial et nature. Familial et nature, c'est l'objectif qu'on souhaite. On est toujours épaté par les gens qui viennent. On se dit qu'on est à Villy le Bouveret, un village dans la campagne, on a des clients qui viennent du bout de monde, Malaisie, et ils ont adoré ! On a également eu des polonais, des allemands...

Q - Et le gîte peut également servir à des habitants de Villy le Bouveret qui veulent loger leur famille à des fêtes ou des anniversaires...

R - Oui tout à fait ! On a déjà eu pour un mariage sur Menthonnex. Et d'ailleurs on a une règle : les gens qu'on ne connaît pas, c'est 4 nuits de réservation minimum. Cela nous évite tous les gens qui veulent faire la fête un week-end, car ce n'est pas du tout dans l'esprit du gîte. On ne veut pas que les clients se retrouvent à 30 dans le gîte pour un week-end de fête. Pour les gens du village on peut louer un week-end mais pour les extérieurs cela nous évite des événements festifs comme les enterrements de vie de célibataires.

Nous faisons également une réduction pour les habitants ! C'est important de le signaler.

Q - Merci de votre accueil et de vos réponses ! Vous souhaitez ajouter quelque chose ?

R - Quand on dit que ce n'est pas un métier c'est parce qu'on tient ce gîte par plaisir. On a eu globalement des bonnes expériences ! »



Réalisation d'une fresque

Un joli coup de pinceau des élèves !



«Le mur soutenant l'esplanade du jeu de quilles sous le Cercle rural a pris un coup de jeune durant le mois de juin.

Sur proposition de la Mairie et grâce à son financement, tous les élèves scolarisés à Villy-le-Bouveret ont pu réaliser un magnifique projet artistique collectif. Jean-Marc Bouchet a en effet sollicité les enseignants dans le but d'habiller ce mur d'une fresque.

Suite au projet chatoyant mené au sein de l'école deux ans auparavant avec Fabienne Varrot, artiste plasticienne, nous avons à nouveau fait appel à ses idées foisonnantes. C'est ainsi qu'elle nous a proposé plusieurs modèles de fond pour lesquels les élèves ont voté. Les projets favoris ont été présentés

par des enfants de chaque classe au conseil municipal qui nous a laissé carte blanche dans cette réalisation.

Suite à l'observation d'œuvres tant impressionnistes que réalistes, chaque jeune artiste a dessiné sur une feuille un élément naturel, végétal ou animal. Puis, malgré la persistance de la pluie, est enfin arrivé le jour où chacun a pu s'exprimer en grand format à grands ou petits coups de pinceaux enduits de couleurs vives sous la conduite souple mais attentive de Fabienne pour coordonner ce tableau collectif. Deux journées de réalisation du fond et de petits ajustements pour Fabienne et deux journées complètes de travail des élèves sur le mur auront été nécessaires à l'aboutissement de cette joyeuse fresque.»

Les enseignants de Villy le Bouveret



La visite de la Chèvreliè

Racontée par les enfants de CE1 / CE2

« Le 15 mars 2024, nous sommes allés à la chèvrerie de Villy le Bouveret chez Emilie et Amélie, la maman de Romane. On a fait deux groupes. Dans un premier atelier, nous avons traité une chèvre. Elle s'appelait Madonna. Nous l'avons traitée chacun notre tour.

Après, Amélie nous a montré comment faire du fromage de chèvre. Après ça, nous sommes allés avec Loïc. Il nous a expliqué l'alimentation des chèvres. Les chèvres mangent de l'herbe, du foin, des céréales (orge, maïs). Après, nous sommes allés caresser les petits cabris. Ils étaient trop mignons.

Quelques semaines après, Romane nous a amené du fromage et nous avons fait un goûter. C'était trop bon !

Les élèves de la classe de CE1-CE2



Hommage à Olivier Cobus

Souvenirs

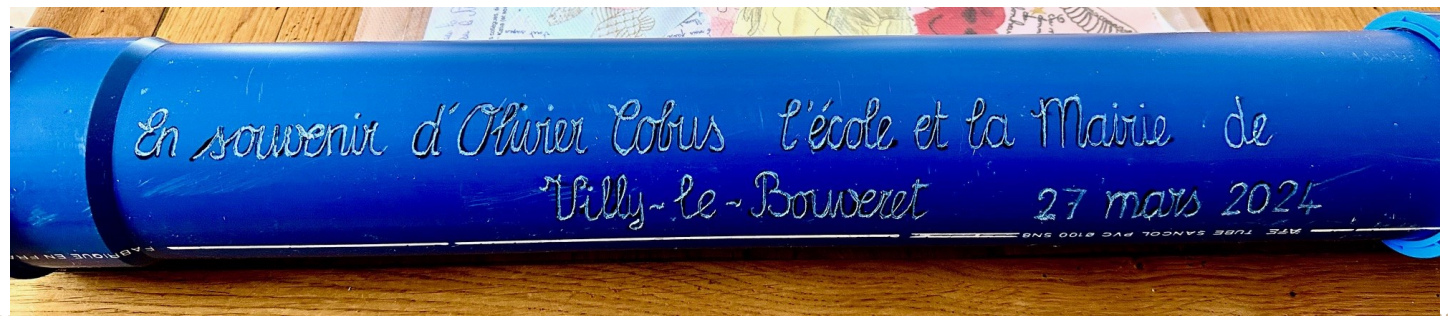


Le 27 mars, un arbre a été planté devant l'école en mémoire d' Olivier Cobus, personnalité importante de notre village qui laisse une empreinte altruiste et inspirante.

Au travers de cette cérémonie qui a permis à tout le monde de pouvoir faire son deuil et de laisser un message, pour ceux qui le voulait, dans une capsule temporelle installée dans les racines.



L'arbre restera un souvenir d'Olivier qui rayonnait auprès de nos élèves et nous rappelle que la vie continue et qu'il faut profiter de chaque instant au présent.



Comité de jumelage

Cette année, nos amis de Gutenberg nous recevaient pour l'anniversaire des 40 ans du jumelage. Le voyage préparé par le comité de jumelage et sous la responsabilité de Sylvie Tissot et Marco Van Inthoudt s'est déroulé sans encombre. Comme à l'accoutumée nous avons été accueillis avec joie et bienveillance. Une gerbe a été apportée et déposée en l'honneur des disparus fidèles du jumelage de nos deux communes.

Visites, convivialité, partage pour ce séjour exceptionnel de fraternité avec un cadeau totem que vous pouvez découvrir en mairie.

La suite en 2026 à Villy le Bouveret pour les intéressés



Inscription au service de transports scolaires

Rappel pour les nouvelles familles



La période d'inscription au service de transports scolaires de la Communauté de Communes de Pays de Cruseilles était du lundi 13 mai au vendredi 19 juillet 2024.

L'inscription se fait directement sur internet, dont le lien se trouve sur le site de la CCPC (onglet « transports scolaires »).

Nouveauté pour l'année 2024-2025 : Scolaire Plus permettra à votre enfant de circuler librement sur l'en-

semble du réseau cars Région pour un montant de 20€ par an du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Pour obtenir des informations complémentaires voici les coordonnées du service :

Service transports scolaires
04.50.08.16.04
transportsco-
laire@ccpaysdecruiseilles.org

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le mercredi de 7h30 à 12h30

Gendarmerie

Nouvelle intervenante sociale

Une nouvelle intervenante sociale en gendarmerie a été récemment nommée sur le secteur du Genevois.

Madame Maryline Monteiro assure une permanence au sein de la brigade de Saint-Julien-en-Genevois : du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

Vous pouvez la contacter par mail : isg.genevois.avij.des.savoie@gmail.com ou par téléphone au 06 08 07 51 85.



Conciliateur de justice

Les permanences

Des permanences sont organisées pour rencontrer le conciliateur de justice.

Vous devez prendre rendez-vous au 04 50 08 16 16 par le biais de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Les permanences se déroulent dans les locaux de l'ADMR au 16 avenue des Ebaux 74350 Cruseilles.



Les évènements de notre commune en images...



20 janvier : cérémonie des vœux et mise à l'honneur de Jade BIAGGINI



14 février : manifestation de soutien au collège de Cruseilles face au manque d'enseignants



22 mars : fête de l'APE



23 mars : café rencontre avec l'équipe municipale



30 mars : chasse aux œufs



2 avril : décorations de Pâques



RETOUR EN IMAGES



20 mars : carnaval



7 avril : banquet des barbus



26 mai : Mobymythic



8 juin : Fête des voisins Chez Bestiat



Juin : sauvetage des faons avant les foins



21 juin : fête de la musique et concert



28 juin : Fête de l'école



28 juin : Inauguration de la fresque



6 juillet : fête paysanne

Interdiction de brûlage des déchets verts

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



Une pratique à proscrire, passible d'amende

LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fuchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Existant depuis 1976, le cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné. Retrouvez-les sur les sites internet des préfetures.

DES SANCTIONS RENFORCÉES

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.



LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérogènes et d'autres responsables



du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40000 décès prématurés par an (Source : Santé Publique France).

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution. Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies.

Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.



Vos déchets verts sont des ressources !

Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations. Il améliore la structure du sol et l'humidité en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.

Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost



Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un lombricomposteur ! Le lombricompostage est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'humidité des sols et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Le savez-vous ?

A partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires installés dans votre commune.



La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protégée ainsi la pelouse de la sécheresse.

EN DERNIER LIEU, LE DÉPÔT EN DÉCHÉTERIE

Tous les habitants de la région ont accès à une déchèterie à moins de dix kilomètres de leur domicile en moyenne. La majeure partie de ces déchèteries acceptent les déchets verts et se chargent de leur valorisation. Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !



Où est située la déchèterie la plus proche de chez vous ?



La gendarmerie sur le territoire

Les forces de l'ordre sont présentes régulièrement sur notre territoire. Leur mission principale : assurer la sécurité des habitants. Compte-tenu des récents évènements sur le territoire national, leur mobilisation est accentuée aux abords des écoles. Les gendarmes interviennent aussi bien pour dissuader d'éventuels cambrioleurs mais également pour des contrôles routiers (vitesse, stupéfiants, alcoolémie, signalement de personnes...).

Même si cela est tentant de prévenir au maximum en avertissant sur les réseaux sociaux la présence d'un contrôle de gendarmerie, merci de ne pas relayer ce type d'informations. Cela rend totalement contre-productif les missions des forces de l'ordre.

Peut-être leur présence servira à arrêter un chauffard qui aurait pu faucher vos enfants, ou de mettre hors d'état de nuire un cambrioleur prêt à s'introduire chez vous...

Faisons tous preuve de bon sens et ne relayons pas les points de contrôle.

Pour contacter la gendarmerie de Cruseilles : 04 50 44 10 08 (ou 17 en cas d'urgence).

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Les évènements à Villy :

- * 2 septembre : à partir de 8h30 - Café de la rentrée
- * 2 septembre : de 16h30 à 19h30 Don du sang - Salle du Cercle
- * 14 septembre : Cercle Rural - Repas du Village
- * 22 septembre : Cercle Rural - Marche gourmande
- * Octobre Rose
- * 20 octobre : 17h Spectacle à la bibliothèque
- * 18 ou 25 octobre : Cercle Rural - Apéro Concert



Horaires d'ouverture de la mairie au public :

lundi 13h30-17h00
jeudi 14h00-18h30



La mairie sera fermée pour congés d'été du lundi 12 août au lundi 26 août inclus

Pour toute urgence, merci de contacter Monsieur le Maire au 06.60.42.99.08

+33(0)4 50 68 08 09

mairie@villy-le-bouveret.fr